

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

PROCÈS-VERBAL

Le 14 mars 2011

Au siège social de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, le quatorzième (14^e) jour du mois de mars de l'an deux mille onze (2011), a lieu la soixante-dixième (70^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil, à laquelle participent :

Sont présents :
Mme Monique Brisson, présidente
M. Éric Beaulieu
M. Francis Dumais
Mme Thérèse Hudon
Mme Suzanne Lachance
M. Michel Lanctôt
M. Jacques Lemire
M. Pierre O'Donoghue

Absences motivées :
Mme Mireille Carrière
M. Jean Martel

Cette assemblée a été convoquée par messenger le 9 mars 2011.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Brisson préside l'assemblée et constatant qu'il y a quorum, en fait l'ouverture à 8 h 10.

RÉSOLUTION CE 140311-509 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la soixante-dixième (70^e) assemblée du comité exécutif de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil tel que déposé en y ajoutant à l'item varia, les points suivants : Tourisme Montérégie et Table régionale des aînés de la Montérégie (TRAM).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-510 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME (69^e) ASSEMBLÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 21 FÉVRIER 2011

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la soixante-neuvième (69^e) assemblée du comité exécutif tenue le 21 février 2011 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-511
PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de régie interne de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir pour l'année financière s'échelonnant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, les activités ainsi que le budget affecté au fonctionnement de l'organisme et à la signature d'ententes de développement (spécifiques et administratives) et autres activités de développement;

CONSIDÉRANT la proposition de Programme de travail et prévisions budgétaires 2011-2012 déposée par la direction;

IL EST RÉSOLU de recommander au Conseil d'administration de la CRÉ de l'agglomération Longueuil d'adopter lors de sa prochaine assemblée la proposition ci-jointe de Programme de travail et prévisions budgétaires 2011-2012 en y apportant quelques modifications.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-512
EMBAUCHE DE MADAME ISABELLE HUET COMME AGENTE DE LIAISON POUR LE
PROJET ENGAGEMENT JEUNESSE ET ASSIGNATION DE MONSIEUR MATHIEU
FORGUES**

CONSIDÉRANT que la CRÉ de l'agglomération de Longueuil est signataire du « Consensus entre les partenaires en regard de l'Engagement jeunesse », stratégie dont l'un des moyens consiste en l'embauche d'un agent de liaison qui s'assurera de l'atteinte des objectifs relatifs à la cohérence et à la complémentarité des services destinés aux jeunes (**résolution CE 2007-0296**);

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de liaison est vacant depuis le 4 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature pour le poste d'agent de liaison qui s'est déroulé du 12 janvier au 3 février 2011;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche de madame Isabelle Huet à titre d'agente de liaison pour l'Engagement jeunesse;

CONSIDÉRANT que madame Isabelle Huet occupe le poste d'agente de planification et de concertation dans le dossier du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015;

CONSIDÉRANT la connaissance des enjeux et des intervenants par monsieur Mathieu Forgues en lien avec le Plan d'action gouvernementale en solidarité et inclusion sociale et les arrimages qui seront faits avec l'ensemble des dossiers en développement social à la CRÉ (aînés, condition féminine, lutte aux gangs de rue, immigration, revitalisation urbaine intégrée);

IL EST RÉSOLU :

- de résilier le contrat de travail de madame Isabelle Huet à titre d'agente de planification et de concertation pour le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mettant un terme à son emploi à compter du 31 mars 2011;
- d'autoriser le directeur général à signer avec madame Isabelle Huet le contrat de travail ci-joint conditionnellement à la signature avec le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) d'une convention de subvention pour assurer les dépenses du projet « Engagement jeunesse » durant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012;

- de confier le dossier du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 au conseiller sénior en développement et en concertation, monsieur Mathieu Forgues, et d'imputer l'équivalent de trois jours semaine de son salaire, du 1er avril 2011 au 31 juillet 2011, à la subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre du Fonds québécois aux initiatives sociales.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-513
PROLONGATION DE L'ENTENTE SPÉCIFIQUE EN IMMIGRATION 2008-2011**

CONSIDÉRANT la résolution **CE 221110-472** qui autorisait la présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil d'adresser une demande officielle à la direction régionale du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC) et aux autres partenaires de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 afin de conclure une nouvelle entente pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, incluant une contribution maximale de 135 000 \$ (67 500 \$ du Fonds de développement régional et 67 500 \$ du Fonds régional d'investissement jeunesse);

CONSIDÉRANT le contexte de restriction budgétaire et de priorisation du Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 à l'effet de demander au MICC sa prolongation jusqu'au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le Forum jeunesse Longueuil lors de son conseil des membres du 9 mars 2011 (**Forum # 090311-11**), à l'effet de :

- de désengager la somme du FRIJ (67 500 \$) réservée pour la conclusion d'une Entente spécifique en immigration 2011-2012 ;
- demander au MICC de prolonger l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 jusqu'au 31 mars 2012 ;
- reporter la somme résiduelle au 31 mars 2011 des engagements au FRIJ dans l'entente ainsi prolongée.

CONSIDÉRANT le Programme de travail 2011-2012 recommandé par le comité exécutif de la CRÉ à son conseil d'administration, lequel prévoit la prolongation de l'Entente spécifique en immigration jusqu'au 31 mars 2012 ;

IL EST RÉSOLU :

- de désengager les sommes de 67 500 \$ du FDR et de 67 500 \$ du FRIJ réservées pour la conclusion d'une nouvelle Entente spécifique en immigration 2011-2012;
- d'autoriser la présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil d'adresser une demande officielle à la direction régionale du MICC et aux autres partenaires de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 afin de prolonger celle-ci jusqu'au 31 mars 2012. Attendu que le résiduel au 31 mars 2011 des engagements du MICC, de la CRÉ et du Forum jeunesse Longueuil serait reporté pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

La présidente de la CRÉ et le président du Forum jeunesse Longueuil sont par le fait même autorisés à signer l'avenant prolongeant l'entente jusqu'au 31 mars 2012.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-514

MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE GESTION DE LA DIVERSITÉ EN ENTREPRISES :MANDAT À L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

CONSIDÉRANT l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 dont la CRÉ de Longueuil est signataire et initialement dotée d'une enveloppe budgétaire totalisant 1 075 000 \$ (**résolution CE 2007-032**);

CONSIDÉRANT la démarche proposée par le comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 visant la mise en place d'un programme de gestion de la diversité en entreprises sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (voir le sommaire exécutif ci-joint);

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 souhaite s'adjoindre les services de l'Institut de recherche sur l'intégration des immigrants (IRIPI), centre collégial de transfert technologique, pour la réalisation de la première phase de cette démarche telle que décrite dans le sommaire ci-joint;

IL EST RÉSOLU d'accorder à l'IRIPI un mandat de recherche appliquée visant l'analyse de programmes locaux et partenariaux en gestion de la diversité en entreprises. Attendu que les coûts de ce mandat représenteront des dépenses maximales de 12 000 \$ et seront assumés à même l'enveloppe budgétaire de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011. Le directeur général est par le fait même autorisé à signer un contrat de service avec l'IRIPI pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-515

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES POUR LES IMMIGRANTS DU PROGRAMME DE SPÉCIALISTE EN SOUTIEN TECHNIQUE - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 dont la CRÉ de Longueuil est signataire et initialement dotée d'une enveloppe budgétaire totalisant 1 075 000 \$ (**résolution CE 2007-032**);

CONSIDÉRANT que depuis le 23 septembre 2008, les organismes du territoire sont invités à proposer des projets, en lien avec les objectifs de l'Entente, dont celui de « Soutenir les mesures ciblant la reconnaissance des acquis et des compétences et l'offre de formation manquante afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle immigrante visée par une démarche d'intégration à l'emploi »;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée au comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration par le Collège Champlain en vue d'adapter sa mesure de reconnaissance des acquis et des compétences pour l'AEC en soutien technique pour les personnes issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gestion de l'Entente spécifique en immigration (voir la recommandation dans la fiche ci-jointe);

IL EST RÉSOLU d'accorder au Collège Champlain une aide financière de 34 857 \$, pour la réalisation de son projet « Reconnaissance des acquis et des compétences pour les immigrants du programme de spécialiste en transport et logistique », incluant un remboursement maximum de 1 000 \$ pour la réalisation des états financiers vérifiés du projet sur présentation de pièces justificatives.

Attendu que cette subvention est accordée à même l'enveloppe budgétaire de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 et est conditionnelle à la réalisation du montage financier qui sera déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-516
INTÉGRATION DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES IMMIGRANTS EN MILIEU DE TRAVAIL :
COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT**

CONSIDÉRANT l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 dont la CRÉ de l'agglomération de Longueuil est signataire, laquelle est dotée d'une enveloppe budgétaire totalisant 1 075 000 \$ (résolution CE 2007-032);

CONSIDÉRANT que depuis le 23 septembre 2008, les organismes du territoire sont invités à proposer des projets, en lien avec les objectifs de l'Entente, au comité qui en assure la gestion, dont celui de « Favoriser le rapprochement interculturel des personnes immigrantes et issues des communautés culturelles »;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par le Collège Édouard-Montpetit pour le projet « Intégration des infirmiers et infirmières en milieu de travail » ;

CONSIDÉRANT la recommandation dans le sommaire ci-joint;

IL EST RÉSOLU d'accorder au Collège Édouard-Montpetit une aide financière de 97 930 \$ dans le cadre de l'Entente spécifique en immigration 2008-2011 pour son projet d'intégration des infirmiers et infirmières immigrants en milieu de travail, attendu que cette subvention inclut un remboursement maximum de 1 000 \$ pour la vérification des états financiers vérifiés du projet et est conditionnelle :

- à la réalisation du montage financier déposé;
- la confirmation que le CSSS Pierre-Boucher s'engage à recevoir les finissants de l'AEC visés par le projet et à dégager le personnel concerné pour les activités de formation en gestion de la diversité culturelle;
- la création par le Collège Édouard-Montpetit d'un comité de suivi du projet où seront invités à participer les organismes en immigration.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-517
SÉLECTION DES PROJETS - ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT ET
LE RAYONNEMENT DE LA PRATIQUE ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE SUR LE
TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL**

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat sur le développement et le rayonnement de la pratique artistique professionnelle sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (CE 210610-426);

CONSIDÉRANT que les projets sont soumis à un processus de sélection comprenant le recours à un comité de sélection au sens prévu par l'article 22 (3) de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02) ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection tel que décrites dans le document annexé;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à convenir d'un protocole de financement pour chaque promoteur (artistes et organismes) sur la base des recommandations du comité de sélection présentées dans le document annexé.

La liste des projets est déposée.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-518

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL, LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC ET LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil comporte, parmi ses orientations, de soutenir la vitalité culturelle et stimuler la diversité des pratiques ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts de Longueuil a entrepris des démarches de partenariat auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec et de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil dans le but de bonifier son programme d'aide financière pour les artistes et les organismes professionnels longueuillois;

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) souhaite investir une somme de 15 000 \$ sur le territoire de l'agglomération de Longueuil dans le cadre d'une entente de partenariat avec le Conseil des arts de Longueuil et la CRÉ de l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU d'engager la somme maximale de 15 000 \$ à même le Fonds de développement régional au cours de l'année financière 2012-2013, sous réserve des disponibilités financières du FDR et selon l'identification des interventions régionales prioritaires à réaliser d'ici la fin de l'année financière, et d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à négocier et à signer la proposition d'entente de partenariat lorsqu'elle sera définie.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-519

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE ET LA CRÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil comporte, parmi ses orientations, de sensibiliser les intervenants à l'importance de la dimension environnementale dans la formulation de projets;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a entrepris des démarches de partenariat auprès de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil dans le but de favoriser la réalisation d'activités de culture forestière sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil à négocier et à signer la proposition d'entente de partenariat lorsqu'elle sera définie, attendu que cette entente n'engagera pas d'investissement du FDR.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-520

ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARCOURS VERS L'ENTREPRENEURIAT POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL : RÉALISATION DE PROFILS ENTREPRENEURIAUX

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil, compte parmi ses orientations de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises notamment en appuyant la démarche entrepreneuriale et le soutien des projets d'affaires;

CONSIDÉRANT l'adoption de l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil (**CE 210610-421**);

CONSIDÉRANT que le Centre d'intégration jeunesse adulte inc. (CIJAD) a développé dans le cadre du projet dossier d'opportunité (**CE 101108-143**) un profil entrepreneurial et qu'il accepte d'être le promoteur et le répondant pour l'ensemble des carrefours jeunesse emploi du territoire;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a adopté l'octroi de la subvention pour le projet « réalisation de profils entrepreneuriaux » (**Forum # 090311-09**);

IL EST RÉSOLU de convenir d'un protocole de financement avec le Centre d'intégration jeunesse adulte inc. (CIJAD) dans le cadre duquel une subvention de 99 750 \$ lui est accordée pour réaliser 200 profils entrepreneuriaux destinés aux étudiants de la formation professionnelle et du CEGEP ainsi qu'à certains clients du CLD de l'agglomération de Longueuil, et ce, pour l'an 1 de l'Entente (du 5 janvier 2011 au 4 janvier 2012).

Le président du Forum jeunesse Longueuil est par le fait même autorisé à signer le protocole de financement.

Attendu que cette subvention est accordée à même la contribution du FDR et du FRIJ prévue à l'Entente de partenariat sur le développement d'un parcours vers l'entrepreneuriat pour le territoire de l'agglomération de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-521

FORUM JEUNESSE LONGUEUIL - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012

CONSIDÉRANT la convention de subvention signée le 4 novembre 2009 entre le Secrétariat à la jeunesse, la Conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil confirmant l'octroi d'une somme de 935 374 \$ dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 pour le fonctionnement du Forum jeunesse Longueuil.

CONSIDÉRANT la clause 6.6 du protocole de gestion entre la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil stipulant que la CRÉ doit entériner au 30 avril de chaque année les prévisions budgétaires équilibrées du Forum jeunesse Longueuil;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2011-2012 l'enveloppe allouée au fonctionnement du Forum jeunesse Longueuil par le Secrétariat à la jeunesse est de 187 001 \$;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'une partie des surplus accumulés au fonctionnement afin de défrayer le salaire de l'agent de projet en participation citoyenne;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a approuvé les prévisions lors de son conseil des membres du 9 mars 2011 (**Forum # 090311-04**);

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires 2011-2012 du Forum jeunesse Longueuil telle que déposée en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-522
FORUM JEUNESSE LONGUEUIL - PRÉVISIONS D'INVESTISSEMENTS FONDS RÉGIONAL
D'INVESTISSEMENT JEUNESSE**

CONSIDÉRANT la convention de subvention signée le 4 novembre 2009 entre le Secrétariat à la jeunesse, la Conférence régionale des élus de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil confirmant l'octroi d'une somme de 2 183 702 \$ dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 pour le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ);

CONSIDÉRANT la clause 6.6 du protocole de gestion entre la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil stipulant que la CRÉ doit entériner au 30 avril de chaque année les prévisions budgétaires équilibrées pour le FRIJ;

CONSIDÉRANT l'obligation du Forum jeunesse Longueuil d'engager les sommes de l'exercice financier 2011-2012 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT que la convention de subvention avec le Secrétariat à la jeunesse permet au Forum jeunesse Longueuil d'engager des sommes du FRIJ prévues aux enveloppes annuelles ultérieures à l'année en cours;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a approuvé les prévisions lors de son conseil des membres du 9 mars 2011 (**Forum # 090311-05**);

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires 2011-2012 du Fonds régional d'investissement jeunesse telles que déposées en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CE 140311-523
FORUM JEUNESSE LONGUEUIL - PLANIFICATION ANNUELLE 2011-2012 DU FONDS
RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE**

CONSIDÉRANT la convention de subvention signée le 4 novembre 2009 entre le Secrétariat à la jeunesse, la Conférence régionale des élus de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil confirmant l'octroi d'une somme de 2 183 702 \$ dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 pour le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ);

CONSIDÉRANT la clause 6.10 du protocole de gestion entre la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le Forum jeunesse Longueuil stipulant que la CRÉ doit entériner au 30 avril de chaque année la planification annuelle du FRIJ;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil doit déposer au 30 avril de chaque année sa planification annuelle du FRIJ au Secrétariat à la jeunesse;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a approuvé la planification lors de son conseil des membres du 9 mars 2011 (**Forum # 090311-06**);

IL EST RÉSOLU d'adopter la planification annuelle 2011-2012 du Fonds régional d'investissement jeunesse telle que déposée en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-524

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional 2007-2012 de la CRÉ de Longueuil, compte parmi ses orientations de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises notamment en appuyant la démarche entrepreneuriale et le soutien des projets d'affaires;

CONSIDÉRANT la résolution (**Forum # 090311-08**) du conseil des membres du Forum jeunesse Longueuil recommandant l'engagement total de 76 000 \$ sur trois ans pour cette entente à même le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2009-2014 au volet AJS;

CONSIDÉRANT la proposition ci-jointe d'Entente de partenariat pour le développement de l'entrepreneuriat collectif jeunesse sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le directeur général de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil et le président du Forum jeunesse Longueuil à signer la proposition d'entente telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CE 140311-525

COLLOQUE SUR LA CONTINUITÉ DE SERVICES DES 15-20 ANS

CONSIDÉRANT la signature de la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et la CRÉ de Longueuil pour le financement du Forum jeunesse Longueuil et du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec (**CE 210909-304**);

CONSIDÉRANT l'adoption par le comité exécutif du document « Guide de demande de financement pour les projets locaux et régionaux 2009-2014 » dans lequel est défini l'ensemble des conditions et modalités d'investissement du volet « projets locaux et régionaux » du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) (**CE 210909-309**);

CONSIDÉRANT que le projet Colloque sur la continuité des services pour les 15-20 ans s'inscrit dans le cadre du Défi des régions et plus particulièrement dans la mesure : « Favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec » qui est une priorité du Forum dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Longueuil a approuvé les prévisions lors de son conseil des membres du 9 mars 2011 (**Forum # 090311-12**);

IL EST RÉSOLU d'octroyer une subvention de neuf mille sept cent cinquante (9 750 \$) à même le Fonds régional d'investissement jeunesse 2009-2014 pour la réalisation dudit projet. Attendu que le coordonnateur du Forum jeunesse assumera conjointement avec l'agente de liaison de l'engagement jeunesse la coordination du projet et que les déboursés seront faits directement auprès des fournisseurs sur présentation de factures.

Adoptée à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

Le point d'information concernant le rapport de la présidente sur la dernière Table Québec-régions est remis à la prochaine rencontre.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés :

- Liste des dépenses encourues, conciliation bancaire et analyse des postes budgétaires pour le mois de février 2011;
- Une invitation au lancement du livret de recettes du CDBAL le mercredi 23 mars 2011 de 10 h à 11 h au Chalet du Parc de la Cité à Saint-Hubert.

VARIA

M. Éric Beaulieu nous parle de sa rencontre avec Tourisme Montérégie. Il a visité la Maison du tourisme à Brossard dont l'ouverture aura lieu très bientôt. Il y a eu un sondage sur le tourisme bioalimentaire, monsieur Beaulieu a demandé un sondage sur le tourisme d'affaires qui serait très intéressant pour notre région.

Madame Suzanne Lachance a rencontré le comité de la Table régionale des aînés de la Montérégie (TRAM), cette rencontre a été très brève, compte tenu d'un conflit d'horaire et elle nous fera un résumé plus détaillé lors d'une prochaine réunion de la TRAM.

PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

La prochaine rencontre du comité exécutif aura lieu le 21 mars 2011 à 14 h 30 à l'Hôtel de Ville de Longueuil, à la salle 252 et le conseil d'administration à la salle du conseil à 16 h. Il y aura un autre comité exécutif le 18 avril 2011 à 8 h au bureau de la CRÉ.

RÉSOLUTION CE 140311-526 LEVÉE DE LA RENCONTRE

À l'unanimité, il est résolu de lever l'assemblée à 11 h 25.

Adoptée à l'unanimité.

La présidente de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,

La secrétaire-trésorière de la CRÉ
de l'agglomération de Longueuil,

Monique Brisson

Suzanne Lachance